

PROGRAMME NATIONAL FSE+ EMPLOI - INCLUSION - JEUNESSE - COMPÉTENCES

Résumé de l'appel à projets à paraître

RÉGION ADMINISTRATIVE : Pays de la Loire

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE : Département de Loire-Atlantique

SERVICE GESTIONNAIRE : Département de Loire-Atlantique - Service aménagement du territoire - fse

CODE ET INTITULE : PDLOOI1679 Pays de la Loire_Développement de solutions de logement temporaires

PROGRAMME : Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

1.I Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants

CATÉGORIE DES CANDIDATS ÉLIGIBLES (porteurs de projets) :

Seul le Département de Loire Atlantique peut répondre à cet appel à projets

MONTANT TOTAL DU SOUTIEN EUROPÉEN PRÉVU : 40 000 €

DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS : 17/06/2025

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 18/08/2025

DESCRIPTION ET CONTEXTE :

Le Fonds Social Européen + (FSE+) est l'un des Fonds Européens Structurels et d'Investissements (FESI) et le principal levier financier de l'Union européenne pour la promotion de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'inclusion sociale.

Directement en lien avec le socle européen des droits sociaux, le règlement (UE) n° 2021/1057 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 instituant le FSE+ sur la période 2021-2027, met un accent particulier sur le chômage des jeunes, l'inclusion sociale, la privation matérielle et l'intégration des migrants.



Il ouvre de nouvelles possibilités de financement en direction des publics les plus exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale y compris les plus démunis et les enfants.

Le programme national FSE+ « Emploi-Inclusion-Jeunesse-Compétences » 2021-2027 a été validé par la Commission européenne le 28 octobre 2022.

La stratégie retenue dans ce programme repose sur le choix de 7 priorités stratégiques dont 4 majeures, correspondant aux principaux défis (insertion, jeunes, compétences, marché de l'emploi) et trois spécifiques (aide matérielle, innovation, défis des régions ultra-périphériques).

Avec ce fonds, la France va pouvoir mobiliser plus de 6 milliards d'euros, pour renforcer l'insertion dans l'emploi des personnes qui en ont le plus besoin : les bénéficiaires du RSA, les demandeurs d'emploi de longue durée et les jeunes en particulier. Cette allocation est néanmoins en retrait de 10 % par rapport à la période précédente.

L'enveloppe totale déléguée au Département de la Loire Atlantique pour la période 2022/2025 s'élève à 10 732 620€.

Elle se répartit en une allocation de :

- 7 064 080,80€ sur la priorité 1 qui vise à « favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/exclus » ;
- 348 386,50 € sur la priorité 2 dont l'objectif est de « favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et renforcer leur employabilité notamment par la réussite éducative » ;
- 100 366,70€ sur la priorité 6 qui vise « l'innovation sociale et l'essaiage de dispositifs innovants » dans le cadre d'actions d'accompagnements des publics vers l'emploi.

Comme pour la précédente période de programmation, le Conseil départemental de Loire Atlantique est organisme intermédiaire du FSE+ pour la période 2022-2025.

Territoire de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord, le Département souhaite soutenir la mobilisation de solutions de logement temporaire, identifiées comme des leviers d'action majeurs et complémentaires à l'offre locative sociale. Il s'agit de permettre à des ménages en difficultés de pouvoir être logés dans tous types de quartier, favorisant ainsi la mixité sociale.

Cette volonté s'inscrit dans un contexte de crise du logement avec une demande de logements sociaux qui explose, des délais d'attribution qui s'allongent et des perspectives de constructions de logements sociaux très défavorables dans les prochaines années et ce, sur l'ensemble du territoire départemental.

Face à ces constats, et en cohérence avec les objectifs fixés dans le plan départemental "Logement d'abord", il apparaît opportun de développer la captation de logements temporaires, au sein du parc privé mais aussi du parc social et du parc appartenant aux collectivités locales, afin de soutenir la fluidité des parcours, en particulier s'agissant des publics prioritaires du Département.

Le développement d'une offre d'habitat intercalaire, notamment au sein du parc appartenant aux collectivités locales apparaît comme un levier d'action supplémentaire. Cette offre permet de favoriser l'habitat en proximité des zones d'emploi des ménages (emploi saisonnier, maraîchage notamment). Elle peut également constituer une offre adaptée de type haut seuil de tolérance pour des personnes en situation de grande précarité (addictions, accompagnées d'animaux...). L'intérêt de l'habitat intercalaire

est de répondre à une partie des besoins non satisfaits d'hébergement tout en sécurisant des sites inoccupés en attente de projets pérennes contre des occupations illégales. Il s'agit de mises à disposition, à des fins sociales, entre deux usages :

- de locaux ou terrains provisoirement vacants (entièrement ou partiellement),
- d'origines diverses : propriétés publiques, promoteurs, entreprises...,
- sur des périodes de courte ou moyenne durée, pouvant déboucher sur des projets pérennes,
- auprès d'associations spécialisées qui assurent l'accompagnement social.

Par ailleurs, le Département porte actuellement une démarche visant l'optimisation des logements de fonction des collèges. Cette démarche a permis de faire émerger la nécessité de mobiliser du parc vacant appartenant au Département. Une réflexion globale intégrant l'ensemble du patrimoine départemental est à réaliser, en prenant en compte notamment la gestion locative des biens et la connaissance des besoins.

Une réflexion sur la mobilisation de disponibilités foncières ou de terrains à construire dans le cadre d'occupations temporaires dans l'attente d'un projet (ex : installation de tiny houses dans l'attente de la construction d'un immeuble par un promoteur immobilier) est également attendue.

Cet appel à projets s'inscrit dans la volonté du département de mobiliser davantage de moyens pour développer l'offre de logement pour les publics précaires. Il concerne ainsi la priorité n°1 et plus particulièrement son volet L.

THÈME : Développement de solutions de logement temporaires